

Direction Générale Développement

REF : DGADEV2016008

Signataire : MPB/ASL

Séance du Conseil Municipal du 15/09/2016

RAPPORTEUR : Marc RUER

OBJET : Syndicat mixte Autolib' – Approbation et signature de la convention tripartite entre l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et le Syndicat Mixte relative à l'implantation de cinq stations Autolib' sur le territoire communal.

EXPOSE :

Par une délibération du 23 mai 2013, la Commune a décidé d'adhérer au Syndicat Mixte Autolib', rejoignant ainsi un réseau qui comptera, à terme, plus de 1500 stations desservant Paris et la première couronne. A partir de ces stations, tout abonné au service Autolib' a la possibilité d'emprunter ou de restituer un véhicule électrique. Certaines stations, dites principales, permettent de souscrire un abonnement. Enfin, les véhicules électriques particuliers peuvent aussi stationner sur des bornes tiers installées spécifiquement pour recharger leurs batteries.

L'adhésion à Autolib' s'inscrit dans une logique de développement durable et de préservation de l'environnement dans un paysage urbain très dense.

Par délibération n°006 en date du 30 janvier 2014, une première convention a été signée entre la ville, le syndicat mixte et la Communauté d'Agglomération de Plaine Commune, qui détient la compétence voirie, prévoyant à terme l'installation de 12 stations. Cette convention n'a pas été mise en œuvre compte tenu à la fois du nombre élevé de stations envisagées et du coût important à supporter par la commune.

Dès lors, il a été proposé de négocier une nouvelle convention avec les partenaires pour implanter un nombre plus restreint de stations (5) dans un calendrier prenant en compte les mutations urbaines en cours et à venir et les contraintes budgétaires auxquelles doit faire face la Commune.

Le coût d'installation de ces stations est en partie financé par le syndicat et pour le reste par le budget communal au moyen d'une subvention annuelle d'investissement versée au syndicat. Les coûts de fonctionnement et l'entretien sont pris en charge par le syndicat mixte grâce aux recettes d'exploitation du service.

Il est proposé au conseil municipal de

- résilier la convention initiale signée entre la Commune, le Syndicat Mixte Autolib' et la Communauté d'Agglomération de Plaine Commune et d'abroger la délibération n°006 en date du 30 janvier 2014 relative à la dite délibération
- approuver le projet de convention entre le syndicat mixte Autolib', l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Commune relatif à l'installation de 5 stations Autolib' sur le territoire et précisant le calendrier d'exécution et les emplacements des stations
- autoriser la Maire à signer la convention au nom de la Commune
- approuver l'inscription au budget communal des crédits nécessaires au financement des stations.

**DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS**

**REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS
-----**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

En exercice :..... 49

Présents :..... 40

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 SEPTEMBRE 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le 15 septembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 05 Septembre 2016, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Mériem DERKAOUI, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

MM. DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, Mmes VALLY Sophie, CHERET Magali, M. KAMALA Kilani, Mme TLILI Leïla, M. MONINO Jean-François, Mme GRARE Laurence, M. BENKHELOUF Boualem, Mme MARINO Daniëlle, M. KARROUMI Sofienne, Mmes PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, MERCADER Y PUIG, M. RUER Marc. Adjoints au Maire,

MM. CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, MM. PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nourredine, Mmes REDOUANE Wassila, FAGARD Alice, MM. SANON Guillaume, GARNIER Daniel, Mme YONNET Evelyne, M. HAFIDI Abderrahim, Mme KHELAF Djamilia, MM. AIT-BOUALI Omar, VANNIER Jean-Yves, LOGRE Benoît, ZAÏRI Rachid, Mme LENZI Ling, M. BIDAL Damien, Mme LENOURY Nadia Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués.

POUVOIRS :

Mme KOUAME Akoua Marie	Représentée par : M. KADDOURI Nourredine
M. CHOUDER Fethi	Représenté par : M. BENKHELOUF Boualem
M CHIBAH Salah	Représenté par : Mme VALLY Sophie
Mme MBONDO Thérèse	Représentée par : Mme MERCADER Y PUIG
Mme RABAH Hana	Représentée par : M. KARROUMI Sofienne
M. RACHEDI Hakim	Représenté par : M. AIT-BOUALI Omar

Mme Nadia LENOURY représentée par M. Damien BIDAL à partir de la question n°150

Absents : Mme MILLA Josiane, M. ZORGANI Mourad, Mme ALVES Presilya.

Secrétaire de séance : M. KARROUMI Sofienne

Direction Générale Développement / Direction Générale Développement

Direction Générale Développement

REF : DGADEV2016008

Signataire : MPB/ASL

OBJET : Syndicat mixte Autolib' – Approbation et signature de la convention tripartite entre l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et le Syndicat Mixte relative à l'implantation de cinq stations Autolib' sur le territoire communal.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;

VU les statuts de l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et notamment l'article 7 relatif à sa compétence en matière de création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ;

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment ses articles L2123-7 et L-2123-8 relatifs à la superposition d'affectation de dépendances domaniales ;

VU la délibération du Conseil Communautaire du 12 décembre 2002 déclarant d'intérêt communautaire l'ensemble de la voirie du territoire de Plaine Commune ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 23 mai 2013 approuvant l'adhésion de la Commune d'Aubervilliers au syndicat mixte Autolib' en vue de l'implantation de plusieurs stations permettant l'emprunt ou la restitution de véhicules électriques partagés ou le rechargement de véhicules électriques privés ;

VU la délibération n°006 en date du 30 janvier 2014 approuvant la convention tripartite entre l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et le Syndicat Mixte relative à l'implantation de douze stations Autolib' sur le territoire communal

VU le projet de convention relatif à l'implantation de cinq stations sur le territoire communal et portant également les modalités de superposition d'affectation des portions de voirie nécessaires, approuvé par le Conseil Communautaire n° xx du xxx ;

VU le budget communal,

Considérant que le syndicat mixte Autolib' est titulaire d'une délégation de service public pour le déploiement et l'installation, sur le territoire des communes membres, d'un service de voitures en libre-service ;

Considérant l'intérêt local attaché au déploiement effectif de stations Autolib' sur le territoire communal ;

Considérant que la convention approuvée par délibération en date du 30 janvier 2014 n'a jamais été exécutée par les parties ;

Considérant que les trois parties ici indiquées ont décidé de conclure une nouvelle convention venant se substituer à la première qui sera résolue par l'adoption et la signature de la convention, objet de la présente délibération ;

A l'unanimité.

ABROGE la délibération communale n°006 en date du 30 janvier 2014.

RESILIE la convention approuvée par le conseil municipal du 30 janvier 2014 entre le syndicat mixte Autolib' et la communauté d'agglomération Plaine Commune.

APPROUVE le projet de convention entre la Commune d'Aubervilliers, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et le syndicat mixte Autolib' pour l'implantation et l'exploitation de cinq stations sur le territoire communal et relatif aux modalités de superposition d'affectation du domaine public routier correspondant.

AUTORISE la Maire à signer la convention ci annexée au nom de la Commune.

DIT que les subventions dues au syndicat mixte Autolib' au titre de la convention seront inscrites au budget communal.

Reçu en préfecture le : 16/09/2016

Publié le : 16/09/2016

Certifié exécutoire le : 16/09/2016


L'adjoint délégué
Anthony DAGUET

L'adjoint délégué
Anthony DAGUET
